

Vos questions / nos réponses

rôle des parents vis à vis de la justice

Par [Profil supprimé](#) Postée le 10/12/2010 22:24

mon fils, 16 ans fume du cannabis avec des copains. Il vient de nous dire qui lui fournit. Quoi faire ? En parler d'abord aux parents d'un des copains avec lesquels nous avons déjà évoqué nos inquiétudes à ce sujet pour agir ensemble, ou contacter directement le commandant de gendarmerie de notre village dont le fils appartient au groupe de copains de nos fils ? Il semblerait qu'une enquête serait en cours dans le village afin de démenteler un réseau.

Mise en ligne le 13/12/2010

Bonjour,

Vous pouvez en parler directement au commandant de gendarmerie de votre village. Un nouveau témoignage pourrait permettre à l'enquête en cours d'avancer plus vite. Notez cependant que votre fils risque d'être interpellé.

Vous pouvez également, dans le même temps, en reparler avec les parents que vous aviez déjà contactés. Avec cette idée "d'agir ensemble", oui, mais peut-être aussi de réfléchir aux raisons de la consommation de votre fils. S'agit-il d'amusement, de convivialité entre copains, de provocation à votre égard, ... ? Ou s'agit-il d'une réponse à un mal-être, un tempérament anxieux, une dévalorisation de soi, ... ?

Quelles que soient les hypothèses, il semble important de pousser votre fils à en parler, ou au moins à y réfléchir de son côté. Une interpellation policière permettait peut-être de lui poser une limite claire, mais ce sont surtout les relations familiales qui sont déterminantes.

Si vous souhaitez en parler, n'hésitez pas à appeler notre numéro vert au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, de 8h à 2h du matin). Vous pourriez être aidée et conseillée quant aux attitudes à adopter face à lui.

Bien cordialement.
